

**Des forêts pour la vie :
relance de l'activité forestière, du climat et de la nature**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Étude sur la relance économique dans le secteur forestier

4 décembre 2020

Par Florence Daviet

Directrice nationale du Programme des forêts
Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Nous formulons les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement du Canada :

RECOMMANDATION 1

Soutenir les innovateurs qui ont pour ambition de mettre en œuvre des stratégies visant à limiter notre empreinte, en particulier dans les zones qui ont actuellement une empreinte industrielle très faible ou nulle ou une grande valeur en matière de biodiversité.

RECOMMANDATION 2

Soutenir l'amélioration des sciences et des connaissances pour mieux comprendre comment les activités forestières provoquent directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour mieux cerner leurs répercussions sur la biodiversité, en veillant à ne pas les sous-estimer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures efficaces afin de les éviter et de les atténuer, en élargissant par exemple le champ d'application de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

RECOMMANDATION 3

Soutenir le l'établissement de partenariats et le développement d'outils visant à reconnaître la valeur non ligneuse des forêts, notamment en ce qui concerne les avantages des infrastructures naturelles pour les inondations, les incendies, la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et d'autres valeurs.

RECOMMANDATION 4

Financer des partenariats innovants qui s'efforcent d'éviter, d'atténuer ou de prendre en compte des considérations liées à la demande afin de trouver des solutions qui se traduiront par la création d'emplois de valeur pour les collectivités.

RECOMMANDATION 5

Financer et promouvoir des évaluations du cycle de vie qui tiennent aussi compte des effets sur le carbone et la biodiversité des écosystèmes des différents produits comparés, et soutenir celles et ceux qui cherchent à orienter leurs activités dans une nouvelle direction axée sur des produits du bois à plus grande valeur ajoutée et à plus longue durée de vie, propice à l'emploi local.

RECOMMANDATION 6

Soutenir les partenariats avec les collectivités autochtones qui cherchent à gérer les terres forestières avec une empreinte humaine limitée, grâce à des pratiques visant à la fois à éviter et à atténuer les effets néfastes sur l'environnement, y compris en restaurant des zones forestières endommagées qui présentent des valeurs non ligneuses importantes, comme la sécurité alimentaire.

Au sujet de la SNAP

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est le seul organisme de bienfaisance national qui se consacre exclusivement à la protection de nos terres publiques, de nos océans et de nos eaux intérieures. Elle compte 13 sections régionales, territoriales et provinciales d'un océan à l'autre. Nous collaborons avec tous les ordres de gouvernement, l'industrie et d'autres groupes environnementaux pour mettre de l'avant des solutions novatrices en matière de conservation. Dans le cadre de notre engagement, nous nourrissons des relations de longue date avec les collectivités autochtones qui cherchent à gérer leurs terres et leurs ressources naturelles tant pour leur valeur ligneuse que non ligneuse.

Le programme forestier de la SNAP vise principalement à fournir des solutions politiques qui améliorent la gestion de nos forêts et répondent aux questions liées au changement climatique et aux espèces en péril. Pour ma part, je travaille sur le sujet depuis 2005, tant au Canada qu'à l'étranger.

Introduction

Ce mémoire présente des recommandations sur la façon dont le gouvernement fédéral peut orienter le financement de la relance forestière, tout en favorisant des solutions plus intelligentes pour le climat et la biodiversité et en dépassant le statu quo grâce à la recherche, à l'innovation et à la collaboration.

Il s'appuie sur les recommandations de notre rapport 2019 *Des « solutions nature » pour le climat : Six étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada*, sur notre rapport dans lequel nous formulons une recommandation pour le lancement d'un Fonds pour des solutions nature pour le climat, sur notre rapport sur les parcs 2020 *Nature en santé = populations en santé : Mettre la nature au cœur de la relance post-COVID-19*, et sur les *Recommandations relatives aux mesures budgétaires et de relance pour 2020-2021* de la Coalition du budget vert (références à la fin de ce dossier).

Analyse

Selon nous, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la perte de biodiversité dans nos forêts tout en soutenant l'emploi local et la santé au sein des collectivités, il faut adopter les stratégies suivantes.

Stratégie 1 : Éviter les effets néfastes

De par sa nature même, l'activité forestière industrielle a un effet direct sur les émissions de GES et la biodiversité. Par conséquent, il est essentiel d'identifier et de soutenir celles et ceux qui souhaitent mettre en œuvre des stratégies visant à limiter notre empreinte, en particulier dans les zones qui ont actuellement une empreinte industrielle très faible ou nulle ou une grande valeur en matière de biodiversité. En laissant plus de place à la nature, nous pouvons alors favoriser de multiples objectifs :

- Atteindre nos objectifs internationaux visant à protéger 30 % de nos terres et de nos eaux d'ici 2030;
- Protéger les espèces en péril, sensibles à l'empreinte humaine – comme le caribou;

- Réduire les émissions dues aux activités humaines en « récoltant moins », comme le soulignent plusieurs rapports de recherche du Service canadien des forêts;
- Réduire les risques d'incendies de forêt causés par les activités humaines.

RECOMMANDATION 1

Soutenir les innovateurs qui ont pour ambition de mettre en œuvre des stratégies visant à limiter notre empreinte, en particulier dans les zones qui ont actuellement une empreinte industrielle très faible ou nulle ou une grande valeur en matière de biodiversité.

Stratégie 2 : Réduire les effets néfastes

En soi, les produits intelligents sur le plan climatique proviennent de ressources forestières¹ qui ont une superficie et un stock de carbone stables ou en augmentation et sont gérées en tenant compte des espèces en péril et d'autres critères de durabilité. Au Canada, certaines ressources forestières ne répondent probablement pas à ces critères, en raison d'une action liée au climat (p. ex. le dendroctone du pin) ou à l'activité humaine directe (récolte). Pourtant, il existe déjà des pratiques de gestion qui s'avèrent particulièrement utiles.

Le gouvernement devrait continuer à rechercher et à encourager les pratiques de gestion forestière qui présentent des avantages pour le climat et la biodiversité. En voici quelques exemples :

- Allonger l'âge d'exploitabilité des arbres coupés;
- Veiller à ce que les forêts – y compris les aires de déchargement – soient préparées afin de permettre la repousse et de réduire la période durant laquelle le carbone n'est plus piégé;
- Replanter des zones où la repousse naturelle, même après préparation, s'est avérée infructueuse;
- Réduire les pulvérisations de glyphosate, dont on connaît l'impact sur l'inflammabilité des forêts et leur biodiversité;
- Déterminer les valeurs non ligneuses des forêts grâce à la prospection de nouveaux marchés et à d'autres outils.

Il est essentiel de continuer à étudier les retombées des activités forestières industrielles sur les émissions de GES et la biodiversité, ainsi que la valeur non ligneuse des forêts. Les forêts sont des écosystèmes complexes, et nos connaissances restent encore parcellaires. Par conséquent, les répercussions sont sous-estimées, et les mesures visant à les réduire ne sont pas bien connues. Nous nous devons donc d'étoffer encore notre savoir en la matière.

RECOMMANDATION 2

Soutenir l'amélioration des sciences et des connaissances pour mieux comprendre comment les activités forestières provoquent directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour mieux cerner leurs répercussions sur la biodiversité, en veillant à ne pas les sous-estimer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures efficaces afin de les éviter et de les atténuer, en élargissant par exemple le champ d'application de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

¹ La zone de forêt qui fournit le bois pour une scierie ou un secteur donné.

RECOMMANDATION 3

Soutenir le l'établissement de partenariats et le développement d'outils visant à reconnaître la valeur non ligneuse des forêts, notamment en ce qui concerne les avantages des infrastructures naturelles pour les inondations, les incendies, la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et d'autres valeurs.

Stratégie 3 : Réduire les effets néfastes par des mesures de substitution et de la demande

Les produits du bois fournissent des biens et des services essentiels et durables. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle en veillant à ce qu'ils compensent l'utilisation d'autres produits plus nuisibles à la biodiversité et au climat, tout en encourageant la création d'emplois locaux. Pour ce faire, il est souhaitable de :

- Continuer à faire progresser les évaluations du cycle de vie qui tiennent compte des effets des différents choix des exploitants sur le carbone et la biodiversité des écosystèmes;
- Soutenir celles et ceux qui cherchent à orienter leurs activités dans une nouvelle direction avec des produits du bois à plus forte valeur ajoutée et à plus longue durée de vie, propice à l'emploi local.

Toutefois, il ne faut pas oublier que, quel que soit le secteur considéré, la substitution n'est valable que si notre empreinte globale n'augmente pas – tant du point de vue des émissions de GES que de la biodiversité. Le monde est actuellement confronté à une double crise de la biodiversité et du climat. Nous savons qu'une croissance plus lente de nos émissions et du taux de perte de biodiversité ne suffisent pas pour faire face à ces crises. Nous devons au contraire inverser la tendance. En plus de donner la priorité aux produits du bois durables et de grande valeur, il est nécessaire de poursuivre les programmes de sensibilisation du public sur la réduction de la consommation et des déchets.

RECOMMANDATION 4

Financer des partenariats innovants qui s'efforcent d'éviter, d'atténuer ou de prendre en compte des considérations liées à la demande afin de trouver des solutions qui se traduiront par la création d'emplois de valeur pour les collectivités.

RECOMMANDATION 5

Financer et promouvoir des évaluations du cycle de vie qui tiennent aussi compte des effets sur le carbone et la biodiversité des écosystèmes des différents produits comparés, et soutenir celles et ceux qui cherchent à orienter leurs activités dans une nouvelle direction axée sur des produits du bois à plus grande valeur ajoutée et à plus longue durée de vie, propice à l'emploi local.

Stratégie 4 : Soutenir les collectivités autochtones

Partout au Canada, nombre de gouvernements et de collectivités autochtones cherchent, en respectant les valeurs et les droits qui leur sont propres, à gérer les forêts avec une empreinte plus faible, tout en assurant la subsistance de leur population. Dans certains cas, il est possible d'envisager la mise en place d'aires protégées et de conservation autochtone (APCA), ainsi que la promotion des valeurs non ligneuses des forêts. La connaissance des terres et de la valeur

tant ligneuse que non ligneuse des forêts sera un élément essentiel pour améliorer la gestion de nos forêts, sans que le climat ni la biodiversité soient touchés. Qu'il se fasse seul ou de façon concertée, le soutien de telles initiatives en faveur des stratégies susmentionnées sera déterminant afin de s'assurer que la relance participe également aux efforts croissants en matière d'équité et de réconciliation.

RECOMMANDATION 6

Soutenir les partenariats avec les collectivités autochtones qui cherchent à gérer les terres forestières avec une empreinte humaine limitée, grâce à des pratiques visant à la fois à éviter et à atténuer les effets néfastes sur l'environnement, y compris en restaurant des zones forestières endommagées qui présentent des valeurs non ligneuses importantes, comme la sécurité alimentaire.

Conclusion

Comme les recommandations concernant la reprise économique dans d'autres secteurs l'ont suggéré, le soutien à la relance de l'industrie forestière passe par une meilleure connaissance des répercussions de nos activités sur le climat et la biodiversité et par la recherche de nouveaux moyens visant à agir dans l'intérêt supérieur de la nature, du climat et des collectivités.

Références

Daviet, Florence, *Nature en santé = populations en santé : mettre la nature au cœur de la relance post-COVID-19*, SNAP, 2019, <https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-sur-les-parcs-SNAP-2020-FR.pdf>.

Daviet, Florence, *Des « solutions nature » pour le climat : Six étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada*, 2019, https://snapcanada.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS_FindingCommonGrd_report_FR_v4.pdf.

Recommandation pour le lancement d'un Fonds pour des solutions nature pour le climat, https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS-Nature-Based-Climate-Fund-Recommendation_8_26_Final.pdf [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Coalition du budget vert, *Recommandations relatives aux mesures budgétaires et de relance pour 2020-2021*, 2020, <https://greenbudget.ca/2020-2021-recommandations/?lang=fr>.